



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre à dix-huit heures dix minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : 3 septembre 2026

Membres présents :

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINE Jérôme, M. GIRARD Christian, Mme BRIATICO Joséphine, Mme RATELADE Valérie, Mme GIANGRECO Malory, M. CANIFET Damien, M. MAILLER Loïc, Mme COSTE Pauline, M. BASILIO Mathéo.

Membres absents avec pouvoir :

- Mme TICHIT Rose pouvoir à M. MAGNOUX André
- M. BARTHELEMY Olivier pouvoir à M. CONDEMINE Jérôme
- Mme BARTIN Marie-Elisabeth pouvoir à Mme BRIATICO Joséphine

Membre absent non excusé :

- M. FAURE Fabrice

Secrétaire de séance : Mme COSTE Pauline

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

38_26 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « GÉNÉRÉTION ÂGE D'OR » DE MALINTRAT

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7 ;

Vu la demande de subvention présentée par l'association « Génération Âge d'Or de Malintrat » ;

Considérant que l'association « Génération Âge d'Or de Malintrat », nouvellement créée, a pour objet de favoriser les rencontres, les échanges, les activités et le maintien du lien social entre les personnes âgées et les habitants de la commune ;

Considérant que les activités proposées par l'association présentent un intérêt local et contribuent à l'animation de la commune ainsi qu'au maintien du lien social et intergénérationnel ;

Considérant que la Commune de Malintrat souhaite soutenir le démarrage des activités de cette nouvelle association et accompagner la mise en œuvre de ses actions au bénéfice des habitants de la commune ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE

Article 1 :

D'attribuer à l'association « **Génération Âge d'Or de Malintrat** » une subvention de fonctionnement d'un montant de :

1 500 € (mille cinq cents euros)

pour soutenir le lancement et la réalisation de ses activités au titre de l'exercice 2026.

Article 2 :

La dépense correspondante sera imputée au budget communal 2026, au chapitre 65, article **65748 – Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé**, sous réserve des crédits disponibles.

Article 3 :

Le versement de cette subvention sera effectué selon les modalités habituelles de la comptabilité publique.

Article 4 :

Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à procéder au versement de la subvention.

Au registre sont les signatures

A Malintrat, 11 septembre 2026

Le Maire,

André MAGNOUX



La secrétaire,

Mme COSTE Pauline

Certifié exécutoire le : Publié le :